

ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois . . . . . 2 fr. 50
UN AN . . . . . 5 —
Autres Départements :
Six Mois . . . . . 3 fr.
UN AN . . . . . 6 —

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . . . 25 cent.
RECLAMES, — . . . . . 35 —
FAITS DIVERS, — . . . . . 25 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne ;
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort ;
à PARIS, Ag. Havas, 8, p. de la Bourse.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant

PLACE DE LA LOIRE

ROANNE

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

SOMMAIRE. — Le Mouvement ouvrier en 1891. — Les meilleures Etrennes. — La Semaine politique. — Propositions de Lois. — L'Assistance Judiciaire. — Echos. — Une Ligue pour le Vinage. — Chronique Ouvrière. — Conseil Municipal. — Lettre de M. Augé. — La Police des Marchés. — Chronique Locale. — Chronique Départementale. — Faillites. — Etat-civil.

A tous nos Lecteurs et Amis

LE PARTI RADICAL DE ROANNE

Le Mouvement Ouvrier en 1891

La loi de 1884 sur les associations syndicales est décidément entrée dans nos mœurs. Les divers événements qui se sont succédés pendant le cours de cette année pour l'amélioration du sort de la classe laborieuse ont marqué les différentes étapes de la marche en avant du mouvement ouvrier.

Jusqu'au commencement de cette année, les syndicats ouvriers n'étaient qu'à l'état d'enfance, et les patrons appuyés sur d'antiques privilèges et forts du rejet de la loi Bovier-Lapierre ne regardaient les associations syndicales ouvrières qu'avec dédain. La première qui fit capituler une puissante Compagnie fut l'association des employés des omnibus de Paris dont la grève ouvrit la série de cette année. Le succès complet encouragea les employés de province, et bientôt Lyon, Bordeaux, Marseille eurent leurs grèves avec des chances différentes, mais qui toutes se terminèrent par des avantages concédés aux ouvriers.

Les différents corps de métiers suivirent le mouvement et la faiblesse isolée de chacun devint une force irrésistible dans l'union.

L'on se souvient que le gouvernement qui avait refusé d'intervenir dans la grève des carriers fut contraint par les mineurs du Pas-de-Calais de s'intéresser au sort des travailleurs. De là est sortie cette loi sur l'arbitrage qui vient d'être votée par la Commission, loi dont nous parlerons bientôt qui sans être un panacée est un acheminement vers un état de choses meilleur. Il est remarquable qu'avant chaque grève l'on constate la formation d'un syndicat. Le syndicat est une arme excellente, à condition que comme toute arme, l'on sache s'en servir.

Les syndicats qui ont déjà produit des fruits et qui progressent sont dirigés ou plus exactement gérés par des ouvriers sérieux, ayant déjà fait œuvre de leurs dix doigts ou le faisant encore, par des hommes qui ont à cœur les intérêts de leurs camarades. Au contraire l'on observe l'impuissance, la décadence des syndicats où se prélassent des hommes, quelque-

fois des jeunes gens, qui ont trouvé le moyen de se tailler des rentes dans de grasses sinécures à l'aide de quelques phrases ronflantes et sonores, toujours les mêmes, sur la misère du travailleur. La loi défend de s'occuper des questions politiques dans toute assemblée syndicale, mais il n'est guère possible de faire partie d'une association sans être amené par la force des choses à se ranger bientôt sous un drapeau. Les ouvriers catholiques recevant chaque jour le mot d'ordre: Pour Dieu et l'Eglise, marchent comme un seul homme au gré de la Droite.

Le succès de l'opportunisme allié à la réaction a principalement consisté dans la formation des syndicats agricoles.

Le radicalisme et le socialisme se partagent les syndicats ouvriers. Certains maîtres de l'école socialiste croient trouver une solution dans la lutte des classes, comme si, en état de guerre, en état de siège l'on était déjà parvenu à fonder quelque œuvre durable. Le Parti Radical Socialiste déclare la lutte non aux classes, mais aux privilèges des classes, il ne s'attaque pas au mal, mais au germe même du mal, il ne veut pas l'anéantissement d'une classe et la souveraineté d'une autre classe. Il veut que l'on inscrive dans le code le Droit du Travailleur à côté du Droit de l'Homme et du Citoyen, il ne veut plus que comme sur nos édifices les mots: Liberté, Egalité, Fraternité, soient suivis de gros points ou qu'ils figurent sur les blagues à la devanture de nos marchands de tabac. Le Parti Radical veut que la fièvre et noble devise de la Révolution de 1789 soit celle de notre France Républicaine. Le Parti Radical veut la Loi pour tous, le Droit commun pour chacun. Aussi avons-nous pris à cœur non pas de remplir nos colonnes de longues phrases, mais d'indiquer les lois qui intéressent les travailleurs, de leur faire connaître les différents projets d'amélioration, en un mot de leur mettre des armes légales entre les mains.

Voilà notre but, voilà notre raison d'être.

P. R.-S.

Les Meilleures Etrennes

Papa et maman tiennent conseil. Qu'achèterons-nous pour les étrennes de notre bébé ?

De leur côté grand-père et grand-mère sont préoccupés de la même idée. Puis les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les amis, tout le monde de la famille et de l'intimité se creuse la cervelle pour découvrir quelque joujou nouveau, quelque étrenne assez amusante, bien souvent inutile. Demain l'enfant surchargé de cadeaux ne saura qu'en faire. A cet âge l'on est oublieux, mais les parents ne devraient-ils pas se souvenir qu'il y a de par la ville de pauvres déshérités qui peuvent même pas un morceau de pain bien sec, bien dur. Il est vrai qu'en ces jours nous avons les exploités de la charité, des enfants, des parents mêmes qui viennent souhaiter la bonne année et toute une kyrielle de vœux pour recevoir des étrennes en espèces sonnantes et trébuchantes. Ne pourrait-on pas centraliser toutes ces petites sommes et les déposer au Bureau de Bienfaisance. Les administrateurs achèteraient des vêtements, feraient une distri-

bution supplémentaire comme pour le 14 Juillet.

Quelques personnes et entr'autres M. Pochon, (ce député radical a même rendu publique sa résolution), ont versé au Bureau de Bienfaisance de leurs communes la somme follement employée à répondre à tous ces indifférents atteints de la cartoisitomanie qui vous bombardent du bristol satiné uniquement parce qu'il descendent comme vous d'Adam et d'Eve.

La poste ne s'en plaindra pas, l'imprimeur peut-être un peu, mais les pauvres béniront leurs bienfaiteurs et le jour de l'an ne verra plus couler des larmes qui peuvent-être se gélent sur des joues à qui la tendresse maternelle ne peut même pas donner la fraîcheur du premier âge.

Semaine Politique

Budget et douane, douane et budget, tels sont les mots qu'on entend à chaque instant soit à la Chambre soit au Sénat.

C'est une navette continue entre le Palais Bourbon et le Luxembourg

Ce ne sont pas encore les discussions sur ces deux matières, de caractère absolument financier, qui apporteront encore bien des réformes dans le mouvement socialiste.

C'est à peine si nous voyons ébauchée dans le budget du ministère de la justice la réforme des frais de justice, dont on réclame partout et toujours la diminution. L'impôt sur la richesse, qu'elle soit considérée au point de vue du capital ou au point de vue du revenu, est encore renvoyé aux Calendes grecques

Ce n'est pas non plus l'application des grands principes de la protection qui développera le progrès et préparera l'évolution sociale pacifique.

C'est la guerre entre des intérêts opposés, souvent aussi méritants les uns que les autres.

La grande lutte entre l'Eglise et le gouvernement continue toujours et semble s'accroître de jour en jour.

Après les attaques des hauts dignitaires de l'Eglise, attaques que la soumission du Gouvernement ne diminuera pas, viendra la révolte ouverte et si l'Etat n'a pas soin de mettre sérieusement obstacle aux projets du clergé, il sera facilement absorbé par ce dernier.

Déjà, les Jésuites, ont voulu, malgré la loi, rentrer dans les établissements d'où ils avaient été expulsés.

Grâce à l'énergie du ministre de l'Instruction publique, l'Institution des Jésuites de la rue des Postes redeviendra ce qu'elle était après l'application des décrets.

Le ministre possède en effet une arme terrible, il peut ordonner la fermeture pure et simple des établissements qui contreviendraient aux ordres émanant de l'Etat.

Toutefois l'incident provoqué par les Jésuites de la rue des Postes a eu pour résultat de ramener plus spécialement l'attention des pouvoirs publics sur le régime légal des établissements libres d'enseignement secondaire.

On se rappelle que le lendemain du rejet par le Sénat du fameux article 7, qui tendait à interdire l'enseignement aux congrégations non autorisées, le gouvernement s'était préoccupé de réglementer l'exercice de l'enseignement secondaire.

M. Jules Ferry, alors président du Conseil fit voter par la Chambre un projet de loi qui alla au Sénat, où elle fut l'objet d'un rapport de M. Ferrouillat.

Voici en quels termes le rapporteur appréciait le projet gouvernemental :

« Au système impérial qui faisait reposer l'enseignement tout entier sur le monopole universitaire et ne laissait aucune place à la liberté, la loi de 1850 a substitué un régime de laisser-aller, où l'intérêt supérieur de l'éducation nationale ne trouve plus d'autre sauvegarde que la garantie sommaire et tout à fait insuffisante d'un certificat de

stage et d'un diplôme de bachelier exigé seulement des directeurs d'établissement.

« Aucune condition n'est imposée ni aux professeurs, ni aux surveillants. « Un semblable régime n'équivaut-il pas à une sorte d'abandon des droits de l'Etat, et ne constitue-t-il pas une anomalie injustifiable dans une législation qui a eu soin d'entourer de garanties et de l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire ?

« Comment admettre que l'enseignement secondaire, qui exerce peut-être sur la direction générale de la société l'influence la plus profonde, soit le seul que le législateur abandonne presque à lui-même, qu'il expose sans défense à de sérieuses, aux spéculations les plus dangereuses et aux entreprises les plus funestes sur l'esprit de la jeunesse française ?

« Cette abdication de l'Etat serait d'autant plus regrettable, disons le mot, d'autant plus coupable, que les facilités excessives de cette législation ont favorisé la création d'un grand nombre d'établissements libres, qui, d'après les dernières statistiques officielles, élèvent plus de la moitié des jeunes générations.

« Une loi nouvelle était donc nécessaire. « Le projet voté par la Chambre des députés a paru à votre commission concilier dans une sage mesure les droits de l'Etat et ceux de la liberté. Elle en a adopté les principes, tout en inclinant un peu plus du côté de la liberté. « Elle a adouci certaines dispositions, modifié l'ordre et la gradation des pénalités, déplacé ou rédigé un peu différemment certains articles. »

Depuis le mois de novembre 1884, la question ne fut pas portée à la tribune.

Nous espérons que M. Bourgeois s'efforcera de tirer cette loi de l'oubli dans lequel elle était tombée et qu'avant peu nous aurons sur toute l'étendue de la République un enseignement secondaire absolument laïque.

L\* R\*

Propositions de lois

Couvents et Prisons

M. Salis a déposé son projet de loi réglementant le travail dans les prisons et les diverses sortes de communautés. La proposition de M. Salis est un pas vers ce droit commun que nous réclamons pour l'Eglise. Les communautés seront soumises aux impôts ordinaires ; droit fixe et droit proportionnel des patentes.

Quant aux prisonniers, ils devront être occupés aux seuls travaux de l'Etat.

Les Congrégations religieuses

Un certain nombre de députés ont déposé une proposition supprimant toutes les congrégations religieuses autorisées ou non autorisées. Le gouvernement a promis un projet de loi sur la liberté de l'association, c'est afin d'activer la marche du gouvernement que cette proposition a été faite. Les congrégations religieuses ne devant leur existence qu'à des privilèges, nous estimons qu'en République, c'est-à-dire sous un régime d'égalité, tout privilège doit disparaître.

L'assistance judiciaire

La Chambre a été saisie cette semaine par M. Chollet, député de la Loire, d'une proposition de loi ayant pour objet d'éviter les lenteurs d'assistance judiciaire pendant les audiences devant les tribunaux. Aux termes de cette proposition ces affaires seraient inscrites sur un rôle spécial et jugées d'urgence à une audience supplémentaire qui serait tenue une fois par semaine ou tous les quinze jours, suivant les besoins du service.

L'Assistance Judiciaire

M. Fallières a adressé aux procureurs généraux une circulaire dont certains pas-

sages ont une grande importance et un réel intérêt pour beaucoup.

Le garde des sceaux définit l'indigence judiciaire comme l'impossibilité de faire valoir son droit devant les tribunaux et établit que le premier devoir du bureau est de comparer avec les frais présumés du litige les moyens pécuniaires du demandeur en assistance. Il rappelle l'instruction de M. Thévenet, du 12 juin 1889, par laquelle il était recommandé d'apporter la plus rapide instruction aux demandes d'assistance judiciaire, car la protection accordée aux indigents n'est efficace qu'autant qu'elle est prompte. Il est facile de comprendre que les dommages les plus graves peuvent être la suite d'un retard, surtout lorsque la loi fixe un délai pour l'introduction de l'instance.

Dans le cas où le tribunal du domicile des parties n'est pas compétent pour statuer sur le litige, il importe que les bureaux se hâtent d'expédier aux juridictions compétentes tous les dossiers, justifications et informations nécessaires pour prévenir des suppléments d'enquête.

Le bureau d'assistance ne doit s'inspirer ni des enquêtes ni des preuves pour écarter les demandes qui lui sont faites. Il peut toutefois employer ses bons offices pour opérer un arrangement amiable. Il est recommandé tout particulièrement aux officiers du parquet à qui les demandes sont transmises, de mettre en mouvement les bureaux en leur transmettant sans délai les affaires et de faire toute diligence pour que ces communications soient adressées sans retard.

Echos de France

Election législative

Carpentras M. le Docteur Beraud, radical 5617 voix, élu.

Mort de M. Haynaut

M. Haynaut le député de Béthune qui avait vaillamment défendu la cause des mineurs lors de la dernière grève est mort subitement samedi matin.

Mort de M. Freppel

M. Freppel, évêque d'Angers et député du Finistère a succombé mardi à une albuminurie.

Très utile à méditer

Le gouvernement fidèle à sa tactique d'avoir toujours le temps n'a pas encore fait distribuer les 50.000 francs votés par le Parlement pour les mineurs de Monthieux.

Election législative

(Maine-et-Loire). — M. Condreux, républicain 9.435 élu contre 7.000 voix à M. le comte de Blois, royaliste.

Les douzièmes provisoires

La Gauche démocratique du Sénat, sous la présidence M. Banc a émis l'avis de pousser la discussion du budget y compris la réforme des frais de justice de façon à ce que le vote put intervenir avant la fin de l'année.

Dans le cas où la réforme proposée ne pourrait être votée pour le 31 décembre, il vaudrait mieux recourir aux douzièmes provisoires que d'opérer la disjonction.

Echos de l'Etranger

Les nouveaux traités de commerce

Le Times publie la note suivante, relative aux nouveaux traités de commerce :

« Par l'article 14 du traité de Francfort, la France et l'Allemagne s'accordent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, cette clause portant sur les pays suivants: Grande-Bretagne, Autriche-Hongrie, Russie, Belgique, Suisse et Pays-Bas. L'Italie et l'Espagne ne sont pas mentionnées. La France ne pourra donc pas profiter des concessions que l'Allemagne vient de faire à l'Italie et qu'elle fera sans doute à l'Espagne. Ces concessions faites par l'Allemagne au sujet de l'importation des vins d'Italie sont d'une grande importance. Elles permettront aux viticulteurs italiens de lutter avec succès contre les négociants français.

Nous pouvons ajouter que l'Allemagne a l'intention de réduire de beaucoup les droits sur les vins espagnols. Il en résultera de graves conséquences pour le commerce français.

## Une Ligue pour le Vinage

Il semble qu'après vingt ans de régime républicain, les privilèges auraient disparu, et pourtant il n'en est rien, qui pis est, ces privilèges n'existent pas pour les Français mais pour les étrangers et en particulier les Allemands.

Fidèles à nos principes démocratiques, nous croyons qu'il sera d'un très grand intérêt pour bon nombre de nos lecteurs de leur faire connaître une ligue nouvelle qui vient de se constituer sous la présidence de M. G. Claudon, 18, Avenue Victoria, Paris, non pour réclamer un privilège, mais pour demander la liberté.

L'on sait que dans les mauvaises années quand les raisins ne sont pas parvenus à leur complète maturité ou que les maladies ont attaqué les divers éléments dont se compose le vin, l'on sait que l'emploi de l'alcool est indispensable pour conserver à la consommation une foule de vins.

Or, depuis nos traités de 1882, le vinage des vins étrangers a été autorisé d'entrer en franchise, et nos vins français se voient refuser le même traitement.

N'existe-t-il pas là une injustice flagrante ?

L'on comprend facilement que nos vins nationaux sont en infériorité sur nos propres marchés, et que sous ce régime, nos alcools ne peuvent trouver le débouché demandé par le droit de vinage à prix réduit. Qui en a profité ? En majeure partie les alcools allemands.

Les nouveaux tarifs de douane ne changent rien à la situation ; ils ne font même que l'empirer.

Aussi des viticulteurs et des producteurs d'alcool ont résolu de former une ligue afin que l'on ne refuse pas plus longtemps à nos vins nationaux les avantages dont jouissent les vins étrangers.

Voici les statuts de la ligue :

« Considérant que le vinage est une opération qui s'impose à la viticulture française, car elle est en face de la concurrence étrangère ; qu'en fait le vinage est en vigueur, autorisé législativement, mais pour les étrangers seulement, que les grands intérêts français de la viticulture et de la production des alcools sont sacrifiés et resteront sacrifiés, malgré les nouveaux tarifs de douane, si le vinage français n'est pas autorisé, que le vinage à l'étranger n'est que l'abus du vinage, qu'il est contraire à l'intérêt des producteurs, des consommateurs et du Trésor ; qu'il est difficile d'imaginer une situation plus désastreuse pour notre pays et plus ruineuse pour ses intérêts, la Ligue s'engage à poursuivre la réalisation de cette réforme et d'organiser dans ce but un mouvement d'opinion.

En conséquence, les statuts suivants ont été adoptés :

« Article premier. — La Ligue se compose de tous les viticulteurs, fabricants d'alcool, négociants, syndicats, associations, comités, groupes, etc., ayant fait adhésion au programme ci-dessus.

« Art. 2. — La Ligue recueillera des souscriptions pour organiser toute propagande et prendre toutes mesures propres à favoriser le vote du vinage.

« Art. 3. — L'assemblée générale, composée des sociétaires individuels et des groupes adhérents, aura lieu dans la deuxième quinzaine de janvier. »

## Chronique Ouvrière

### La Bourse du Travail

Mardi une entrevue qui a duré de trois à cinq heures a eu lieu entre la Commission du Travail du Conseil municipal de Paris et la commission exécutive de la Bourse du Travail. L'entente s'est faite à la satisfaction des deux parties.

La statistique municipale sera jointe au service de l'Hotel-de-Ville. L'on n'exigera plus six mois d'existence de la part des syndicats pour leur admission à la Bourse. Les syndicats désiraient confier la garde du nouvel immeuble à de vieux travailleurs. La Commission du Conseil a fait comprendre que les gardiens devaient être soumis à des conditions d'âge qui ne pouvaient s'accorder avec les vœux du syndicat.

Très prochainement le Conseil délibérera sur le rapport et le projet concernant les ressources à attribuer à ce nouveau service.

### Les Palefreniers de Paris

Cette corporation très intéressante qui compte environ 6.000 travailleurs revendique d'être comprise dans la liste des professions pour lesquelles le projet de dix heures de travail est en préparation.

### Participation aux bénéfices

La commission qui s'occupe de la participation des ouvriers aux bénéfices dans les entreprises de l'Etat a décidé en principe que dans les entreprises de l'Etat, des départements et des communes lorsque deux entrepreneurs se trouveraient en présence avec des offres égales, l'entreprise devait être concédée à celui qui admettrait ses ouvriers à la participation aux bénéfices.

### Les ouvriers schistiers

M. Magnein, député radical de l'Aude, a pris en main la défense des ouvriers schistiers du bassin de l'Aude, gravement lésés par le dégrèvement des droits sur les pétroles.

### Les ouvriers de la sculpture

La semaine dernière, les ouvriers de la sculpture donnaient une fête au profit de leur caisse. Leur syndicat est très prospère grâce aux différents moyens employés. Il poursuit la journée de huit heures et la substitution du travail à l'heure à celui aux pièces. Tout sociétaire renvoyé pour cause de travail touche 5 fr. par jour jusqu'à ce qu'il ait retrouvé du travail.

L'indemnité est de 3 fr. pour manque d'ouvrage pour raison de chômage et de 2 fr. 50 pendant huit mois en cas de maladie.

A l'effet de trouver du travail, le syndicat délivre une feuille dite de recherche que signe un camarade de l'atelier où le chômeur se présente. Pendant les quatre derniers mois la caisse a versé 16.000 fr. d'indemnité. La cotisation est de 2 fr. par quinzaine.

### Les garçons de magasins

Le syndicat des garçons de magasins a été définitivement fondé mardi à la Bourse du Travail de Paris.

Chaque adhérent devra donner avis dès qu'il connaîtra une place. En cas d'action judiciaire le syndicat allouera jusqu'à 25 fr. La journée de 10 heures est demandée. L'on exige surtout la garantie d'honnêteté du personnel syndiqué.

### Les verriers de Rive-de-Gier

MM. Revol et Cie avaient renvoyé quelques ouvriers dont la somme de travail était reconnue insuffisante. La Chambre Syndicale des verriers a protesté par une longue lettre où il est établi que le verre ayant été constamment mauvais, il est à peu près impossible d'apprécier les aptitudes. La Chambre syndicale réclamait que l'on fournisse du bon verre pendant quinze jours au moins pour pouvoir juger la question.

MM. Revol et Cie avaient maintenu leur décision. La moitié seulement du poste de 8 heures du matin était rentrée, aucun des ouvriers du poste de quatre heures n'avait réintégré les fours.

Une nouvelle démarche a été tentée, en cas de nouveaux refus le travail aurait été immédiatement arrêté, mais l'accord a fini par se faire.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 1891

La séance est ouverte à 10 h. 10.

Il est procédé à l'appel nominal. Sont présents : MM. Auboyer, Gouttenoire, Bresmann, Augé, Besacier, Butty, Genette, Miquel, Garnier, Fouillant, Paraud, Payraud, Lespinasse, Odin, Lamure, Arthaud, Aulas, Brossard.

Se sont fait excuser : MM. Delorme, Nourisson.

Absents : MM. Fortier-Beaulieu, Mignien, Henri, Thivin.

M. Miquel est nommé secrétaire de la séance.

M. le Maire. — Voulez-vous qu'il soit donné lecture des procès-verbaux des précédentes séances ? Cela sera bien long, il vaudrait peut-être mieux renvoyer cette lecture à une autre séance. Adopté.

### Ordre du jour

Contentieux. — Service des voitures de place.

M. le Maire. — Vous savez que Mme Raffin nous a intenté un procès au sujet de ce service, le tribunal lui a donné gain de cause, nous vous demandons l'autorisation de poursuivre en appel devant la Cour de Lyon. Adopté.

Réorganisation de l'Ecole Supérieure professionnelle

M. Augé. — Donne lecture de son rapport concernant cette Ecole et concluant à l'établissement d'un moteur, de deux métiers à tisser système anglais et autres accessoires dont le coût s'élève à environ 9000 fr.

M. Foulland. — Déclare que pour les métiers à tisser, le système suisse est préférable au système anglais, c'est dit reste le système usité dans les usines de Roanne.

M. Augé. — La Commission décidera quel système est préférable.

M. le Maire. — C'est un sacrifice que nous devons faire pour cette Ecole, mais il ne restera pas entièrement à notre charge, l'Etat y contribuera pour sa part, il l'a fait récemment pour l'Ecole de Charlieu à laquelle il a alloué 2.000 fr., nous devons espérer qu'il agira de même à notre égard. Adopté.

M. Augé. — Demande la création d'un quatrième poste d'adjoint à la même Ecole dont le nombre des élèves atteint cette année le chiffre de 120. M. l'inspecteur a donné un avis favorable. Adopté.

Ecole de la rue Paul-Bert. — Dépassement du crédit, travaux supplémentaires.

M. Augé. — Donne lecture d'un rapport concernant cette Ecole, la Com-

mission de la réception des travaux a décidé l'exécution des travaux supplémentaires pour une somme de 1122 fr.

M. le Maire. — Le devis était de 30.000 fr. Les rabais de l'adjudication l'ont ramené à 27.000 fr., le montant des rabais a été absorbé, et le crédit a été dépassé de 3757,20, il est vrai que le Conseil a autorisé l'emploi d'une partie de cette somme, notamment pour un portail.

M. Augé. — Je propose que les honoraires de l'architecte ne lui soient payés que jusqu'à concurrence de 30.000 fr.

M. le Maire. — En résumé c'est une somme de 3.237,83 qu'il nous reste à affecter à l'achèvement de ces travaux, nous aurions pu les prélever sur les fonds disponibles, mais pour ces sortes de travaux l'Etat participe pour 23 0/0 dans la dépense, et c'est pourquoi nous vous proposons de faire un emprunt pour couvrir cette dépense. Adopté.

### Vente d'appareils industriels

M. le Maire. — Par suite de l'organisation du service des eaux, le moteur et la pompe des Promenades sont sans emploi, il en est de même du moteur de l'abattoir, nous aurons aussi dans quelque temps deux pompes actuellement au Lycée, je vous demande de m'autoriser à les vendre au mieux des intérêts de la ville, soit à l'amiable, soit par voie d'adjudication restreinte. Une adjudication publique entraînerait beaucoup de frais et ne réussirait peut-être pas, du reste nous avons déjà reçu des offres sérieuses. Adopté.

Réservoir de la Mirandolle. — Trop plein et eaux de drainage

M. le Maire. — Vous connaissez tous cette affaire, M. Dayral propose de passer un traité avec la ville afin de prendre à sa charge et conduire à la Loire les eaux du trop plein du réservoir de la Mirandolle ainsi que les eaux du drainage, en les utilisant à sa guise dans sa propriété. M. l'ingénieur conseille de faire ce traité qui est très avantageux pour la ville puisqu'il n'y a aucun engagement de quantité déterminée. M. Dayral recevra l'eau quand il y en aura, et quand il n'y en aura pas, il n'aura rien à nous demander. On avait parlé d'utiliser ces eaux pour la création d'un lavoir à St-Clair, M. l'ingénieur estime que pour les amener à cet endroit il y aurait une dépense à faire d'au moins 20.000 fr., nous avons donc tout intérêt à faire ce traité.

Distribution d'eau. Branchement de nouvelles bornes-fontaines sur la Canalisation des Poupées.

M. le Maire. — Cette canalisation a été préparée de manière à pouvoir recevoir de nouvelles bornes-fontaines, il y a un avantage sérieux à adopter cette proposition.

M. Augé. — Je m'associe complètement à cette proposition, il est plus facile et moins coûteux de brancher sur les tuyaux de 10 cent. que sur de gros tuyaux, et puis la pression de la nouvelle canalisation est très forte, l'eau rejait hors du seuil ; il y a deux avantages à employer l'ancienne canalisation.

M. Besacier. — Je m'étonne que la canalisation des Poupées soit bonne aujourd'hui et que l'on ait dit souvent qu'elle ne valait rien, c'est encore une fausse manœuvre et des dépenses de plus.

M. Augé. — Il s'agissait de la canalisation du Renaison.

M. Besacier. — Je vous demande pardon c'est bien des Poupées.

La proposition est adoptée. (M. Besacier déclare s'abstenir).

M. le Maire. — Les nouvelles bornes-fontaines sont très difficiles à ouvrir avec la pression de la nouvelle canalisation, il y aurait lieu d'y apporter une modification, c'est un levier à ajouter, cela ne change rien au prix que vous avez adopté, si vous acceptez cette modification on pourra les commander de suite.

M. Foulland. — C'est bien temps de les commander, elles devaient être placées fin août et nous voici fin décembre sans qu'elles soient commandées.

M. le Maire. — C'est le service des Ponts et chaussées qui seul est cause de ce retard.

Indemnité aux employés d'octroi occupés à la perception des droits de place, demande de M. Cafard. 2.100 fr. pour 1891.

M. Brossard. — Il faudrait avoir les détails de la répartition.

M. le Maire. — M. Cafard a donné hier dans la Commission tous les détails qu'on lui a demandés. (Adopté).

### Buvette du Théâtre.

M. le Maire. — Par suite du décès de Mme Tachon nous avions pensé la remettre en adjudication, mais on m'a fait une objection très sérieuse, les héritiers qui ont perdu ou prétendent avoir perdu le traité, pourraient le retrouver et demander des dommages-intérêts.

M. Augé. — Ils sont toujours adjudicataires.

M. le Maire. — Dans ces conditions il convient d'attendre, et tâcher de s'entendre avec les héritiers, je leur ai demandé 150 fr. nous les obtiendrions peut-être, dans tous les cas je vous demande

de m'autoriser à traiter au mieux des intérêts de la Ville.

M. Aulas. — Pour résilier seulement.

M. le Maire. — Pour résilier et pour traiter. (Adopté).

### Soutiens de famille

Lafond, Chavanon, Dessertine

Les rapporteurs concluent à l'émission d'un vœu favorable. (Adopté).

Pétition pour la création d'un marché au Faubourg-Clermont.

M. le Maire. — Il convient de renvoyer cette pétition à une Commission.

M. Brossard. — Je demande que tous les Conseillers du Faubourg soient adjoints à la commission. (Adopté).

Bureau de bienfaisance, budget primitif en 1892.

M. le Maire. — Ce budget est établi par les membres du bureau, c'est une formalité, il doit être approuvé par le Conseil. (Adopté).

M. le Maire. — La discussion sur le service de la police est renvoyée à samedi.

M. Butty. — Je demande la nomination d'une Commission pour étudier la révision du tarif de vente des eaux, de manière à établir un prix unique pour chaque industrie, actuellement on fait payer l'eau plus cher au petit teinturier qu'aux grands industriels, on dit que c'est parce que ces derniers en prennent de grandes quantités qu'ils la paient moins cher, mais si le petit teinturier en a besoin de peu, il ne peut pas en prendre beaucoup, des gros concurrents l'écrasent déjà par leurs capitaux et leur outillage, s'il payait l'eau le même prix qu'eux il pourrait mieux se défendre.

M. le Maire. — La proposition me paraît assez juste à condition que tout ne soit pas remis en question, M. Augé dit que l'on pourrait favoriser l'établissement du lavoir public.

M. Besacier. — Nous avons aussi le public qui paie trop cher, beaucoup ne pourront pas payer l'eau au prix qu'on la vend.

M. le Maire. — Nous avons diminué les prix de moitié pour les immeubles occupés par des ouvriers où toutes les locations ne sont pas supérieures à 200 fr.

M. Aulas. — J'appuie la proposition Butty pour étudier les tarifs d'ensemble et tarifs spéciaux. Nous avons de l'eau nous ne la vendons pas parce qu'elle est trop chère.

M. le Maire. — Je proteste nous en vendons beaucoup, et si les demandes continuent à arriver comme en ce moment, au printemps nous serons débordés.

Sont délégués pour faire partie de la Commission, MM. Butty, Garnier, Miquel, Augé, Aulas.

M. Payraud. — Je demande que le rapport de M. Drago sur la canalisation du Renaison soit mis à l'ordre du jour de la première séance. Adopté.

Après un échange de paroles assez vives entre M. le Maire et M. Augé qui demande la création d'un emploi de professeur de gymnastique pour les écoles primaires, la séance est levée à 11 h. 10.

## UNE EXPLICATION

Relativement à l'incident qui s'est produit à la fin de la dernière séance du Conseil, M. Augé adresse à M. le Maire la lettre suivante :

Roanne, le 24 décembre 1891,

Monsieur le Maire,

Dans la séance du Conseil municipal de dimanche dernier, vous avez porté contre moi des accusations graves contre lesquelles il m'est impossible de ne pas protester.

Sous le prétexte de combattre ma proposition de créer un cours de gymnastique dans nos écoles primaires, vous avez dit : « Si M. Augé met autant d'insistance à demander que l'on fasse de la gymnastique dans les écoles, c'est qu'il a un protégé à caser. »

Je tiens à démontrer non pour vous qui savez très bien à quoi vous en tenir, mais pour le public que vous avez sciemment induit en erreur, la fausseté de votre jésuitique assertion.

Pour cela, je n'ai qu'à soumettre en deux mots l'histoire de cette affaire. Voici :

Il y a environ trois mois, j'ai eu la visite d'un jeune homme qui m'a prié de vous soumettre une pétition tendant à l'organisation d'un cours de gymnastique dans toutes les écoles primaires. Je me suis chargé de ce message comme c'était mon devoir, et je vous l'ai remis immédiatement. Depuis j'ai revu deux fois ce jeune homme. Il venait me demander des nouvelles de sa pétition.

Ainsi, voici une personne que j'ai vue trois fois, dont je ne me souviens plus du nom, et que j'aurais certainement de la peine à reconnaître, que vous m'accusez de protéger !...

Dans ces conditions, votre accusation n'est qu'une vulgaire calomnie.

Cela étant bien établi, permettez-moi, M. le Maire, de vous dire que vous avez absolument manqué à votre devoir en gardant cette pétition dans vos cartons et en ne la soumettant pas au Conseil municipal, auquel elle était adressée.

Deux fois la Commission de l'instruction s'est réunie depuis et non seulement vous ne l'avez pas portée à l'ordre du jour, mais vous avez encore refusé toute discussion à son sujet.

Il en a été de même d'une pétition faite par les habitants de la place St-Etienne demandant la réouverture des halles le mardi.

Il y avait cependant urgence. Malgré cela, il a fallu l'intervention du conseil en séance publique pour vous faire avouer que vous aviez reçu cette pétition, et vous obliger à rapporter un arrêté pris par vous en dépit de tout bon sens.

Ma proposition n'a eu qu'un but, c'est de vous rappeler que si vous avez beaucoup de droits comme maire de la ville de Roanne, vous avez aussi des devoirs. Un des premiers de ces devoirs consiste à agir pour tous vos administrés de la même façon en soumettant au Conseil les pétitions qui lui sont adressées, lui seul a qualité de savoir si elles doivent être prises en considération ou rejetées.

Quant au fond de la question, quoi que vous prétendiez que la gymnastique n'est utile qu'à apprendre aux enfants à se donner des coups de poings, d'autres affirment au contraire qu'elle développe les forces de l'enfant et qu'elle a une certaine influence favorable sur ses facultés intellectuelles, et malgré vos dires, c'est l'avis de M. l'inspecteur Leleu et de tout le corps enseignant.

Une autre accusation portée par vous contre moi — des plus grotesques, celle-là — c'est d'avoir démolis le conseil. Vraiment je me demande comment j'ai bien pu le mériter. Est-ce en combattant et faisant repousser par le conseil votre joli (!) projet de monopole pour 10 ans à M. Gibault des branchements particuliers, c'est-à-dire l'exploitation des concessionnaires pendant 10 ans au détriment de la vente des eaux et, par conséquent, des finances de la ville ?

J'ai la prétention de croire qu'en vous combattant dans cette affaire, j'ai rendu service à notre ville. L'avenir avant peu nous le démontrera.

Est-ce plutôt en dénonçant au conseil et à l'opinion publique la façon dont vous savez distribuer les gratifications aux employés ?

Dans ce cas je le regrette, mais je vous déclare que tant que je serai au conseil je ne laisserai pas passer de pareils faits sans protester, le conseil dût-il en être démoralisé.

J'ai bien l'honneur, Monsieur le Maire, de vous saluer.

J. Augé

## La Police des Marchés

Avant de poursuivre la campagne commencée contre les revendeurs, nous avons voulu examiner de très près cet état de choses. Nous avons suivi les marchés et surtout la foire de jeudi, dans toutes leurs phases. Le premier point qui nous a frappé est l'insuffisance du personnel de la police. Nous avons reconnu que quel que soit le zèle déployé par nos agents, le règlement restera de ce fait à l'état de lettre morte. Nous nous sommes également rendu compte des différents moyens employés par les revendeurs pour tourner le règlement. Nous sommes obligés d'avouer que seules des lois draconiennes, auraient quelque chance d'aboutir, et encore. Toutefois nous devons rendre justice aux agents qui se sont multipliés et ont rappelé par des contraventions à certains revendeurs qu'il existe un règlement. Ceci prouve plus éloquemment que nos quelques lignes ont pu le faire, que les tentatives de corruption ont toujours été repoussées par tous nos agents sans exception et que l'on ne saurait trop hautement faire justice de bruits répandus, peut-être par les intéressés eux-mêmes.

Nous espérons que la police sera à la hauteur des difficultés et que loin d'être un feu de paille, son ardeur à exiger l'exécution stricte du règlement ne fera que s'accroître. De notre côté, nous continuerons sans faiblesse à plaider la cause des travailleurs dont les trop maigres salaires ne sont pas faits pour contribuer à l'enrichissement de quelques-uns, et si la police se relâchait, bien que nous soyons persuadés du contraire, notre voix se ferait encore entendre.

CHRONIQUE LOCALE

**Vote de nos députés.** — Paragraphe de M. Neyrand, déclarant comme travail de nuit tout travail entre 9 heures du soir et cinq heures matin ; mais autorisant le travail de quatre heures du matin à 10 heures du soir reparti entre deux postes maintenu par 336 voix contre 179. Tous les députés de la Loire ont voté pour à l'exception de MM. Soubert et Girodet.

Amendement de M. Viette abaissant à 12 fr. le droit sur les pétroles. Adopté par 248 voix contre 229.

Ont voté pour MM. Girodet, Neyrand et Levet, Réal.

Ont voté contre MM. Audiffred, Chollé, Levet, Réal.

**Projet Maujan.** — Nous rappelons à nos lecteurs que nous commencerons dans notre prochain numéro la publication du **Projet Maujan sur la réforme de l'impôt.**

Ce projet est appuyé par cent cinquante députés des partis radical et socialiste.

**Maire de Roanne.** — Le maire de la Ville de Roanne a l'honneur d'informer le public qu'il n'y aura pas de réception à l'Hôtel-de-Ville à l'occasion du premier de l'an.

Le Maire,  
ANTONY AUBOYER.

**Mairie de Roanne.** — Aujourd'hui à 8 heures du soir, session extraordinaire du Conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR.**  
Service de la Police municipale ;  
Souscription pour les victimes du griso de St-Etienne ;  
Revision quinquennale du traitement du Receveur Municipal ;  
Avis sur les décisions des Commissions de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance en ce qui concerne la revision du traitement du Receveur de ces Etablissements ;  
Injonction de la Cour des Comptes relative à l'acquisition d'une écharpe municipale.

**Conférences Populaires.** — Les conférences annuelles du soir seront commencées dans la première quinzaine du mois de janvier. Elles seront faites par deux conférenciers de talent.

MM. Vial et Joathon, jeunes avocats du barreau de Roanne, qui traiteront sur des sujets d'économie politique, de droit usuel des caisses de retraite pour la vieillesse et d'assurance pour les ouvriers.

Ces conférences seront faites tantôt dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, tantôt dans la prétoire de la Justice de paix gracieusement mis à la disposition de la Municipalité par M. le Juge de Paix.

Dans les faubourgs, elles auront probablement lieu dans les écoles primaires de la place Laroche et dans l'école maternelle de la place St-Anne.

Nous ferons connaître ultérieurement les dates exactes de ces conférences auxquelles nous engageons vivement le public à assister.

**Service Municipal des eaux de Roanne.** — Avis. — La Direction du service des eaux recommande à ses concessionnaires de prévenir la congélation des conduites d'eau intérieures, et les accidents graves qui peuvent en résulter en prenant les précautions suivantes :

1° Fermeture pendant la nuit du robinet d'arrêt placé à l'origine intérieure de la canalisation.

2° Vidange des conduites en ouvrant l'orifice de décharge faisant suite au robinet d'arrêt.

3° Les compteurs qui ne sont pas suffisamment protégés contre la gelée, seront efficacement garantis par un caisson rempli de sciure de bois, ou même encore de charbon de bois pulvérisé.

**Conférence de M. Lafargue.** — Nous aurions inséré *in-extenso* la conférence de M. Paul Lafargue, si elle avait imprimé un mouvement à la question sociale, mais n'ayant été qu'une longue apologie du moi, nous ne ferons que l'analyser très brièvement : Le rôle de M. Lafargue à la veille des événements de Fourmies, sa captivité, son élection, puis brusquement un éloge à la municipalité roannaise. Une sortie contre une certaine presse locale, le *Reveil Roannais* qui avait attaqué le député du Nord. Le Comité local de la Rédaction était au complet dans la salle et attendait les accusations de M. Lafargue. Nous ne savons pas encore en quoi elles consistent. Nous tenons à déclarer ici que nous ne sommes pas des hommes de parti pris et que nous n'attaquons personne pour le seul plaisir d'aligner des mots et de mettre du noir sur du blanc. Notre seul but est de défendre la République, parce que nous jugeons cette institution seule capable de nous faire marcher dans la voie du progrès. Toute alliance de républicains, surtout avancés, avec les droitières subira de notre part le même sort que le Comité *En avant* *Pointin* a fait subir à M. Paul Lafargue, c'est-à-dire l'exécution. Signalez pour mémoire la réponse de M. Paul Lafargue dont la conclusion seule nous a fait connaître ses attaches anarchistes.

Nous estimons que pour montrer aux travailleurs, qu'ils ne doivent voter que pour des socialistes, il y a d'autres moyens que de leur répéter : *Vous êtes plus bêtes que des moutons*. Ces moyens, le Parti Radical socialiste les emploiera.

**L'unification de la dette.** — Dans un précédent numéro, nous avons annoncé le dépôt sur le bureau de la Chambre de notre emprunt de 889.178 fr. pour l'unification de la dette de notre ville. Aujourd'hui nous sommes heureux d'annoncer l'autorisation et en même temps de signaler avec quelle promptitude contrairement aux habitudes gouvernementales elle a été obtenue. Nous avons d'autant plus raison de nous réjouir de ce fait que le cours de l'argent étant très bas, nous réalisons un bénéfice d'au moins 30.000 fr. et cela sans imposer aucune charge nouvelle aux contribuables. Nous espérons que les personnes mal intentionnées qui mal renseignées qu'on répandait le bruit de nouveaux impôts voudront bien se rendre à l'évidence.

**Perception.** — M. Livat percepteur à Villefranche (Rhône), a été nommé à Roanne en remplacement de M. Besson, décédé.

**Ecole de St-Maixent.** — Nous rappelons à l'Officiel les noms des sous-officiers du 98<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie admis à subir les épreuves orales.

Ardit, sergent-fourrier ; Auprêt-Durand, sergent ; Penet de Montero, sergent-four-

rier ; Bonnieux, sergent-major ; de Lachausselle, sergent-major.

**Conférence de M. Comte.** — La conférence organisée par la Société la « Solidarité », samedi dernier, a obtenu un brillant succès.

Après la formation du bureau composé de Bonfond, président ; secrétaire, Bonnet ; assesseurs, Varrigard et Bourgain, le citoyen L. Comte a pris la parole. Avant d'aborder son sujet, il a tenu à féliciter les coopérateurs dévoués qui font abstraction de leur temps et de leurs peines pour mener à bien une œuvre aussi grande qu'humanitaire.

Puis il est entré dans sa thèse par quelques paroles bien senties à l'adresse de certains de nos représentants au parlement. Il a démontré qu'ils ne veulent rien faire pour nous, parce que ce qu'ils nous donnent d'un côté, ils nous le retirent d'un autre et qu'en fin de compte c'est toujours le consommateur qui paie tout.

Il a félicité comme ils le méritent, les spéculateurs de bourse, ces agitateurs de hausse et de baisse qui ne craignent pas d'accaparer jusqu'aux blés, et qui par ce moyen réduisent à la plus affreuse des privations les malheureux ouvriers, et n'a pas craint de dire que la place de ces anti-humanitaires serait mieux dans les cellules des maisons centrales, que dans les salons à tartufer sur la misère de la classe ouvrière.

Pour parer à ces inconvénients il a expliqué les bienfaits de la coopération, sujet qui lui traite avec une grande connaissance de cause et nous pouvons dire que bien des Roannais ont perdu l'occasion d'entendre un orateur de talent. Mais nous espérons dans quelques temps, avoir le plaisir d'entendre à nouveau sa chaude et vibrante parole, qui, nous n'en doutons pas, achèvera de vaincre les hésitations qui existent parmi la population roannaise pour se rallier à la coopération.

Après avoir dit que le but des sociétés coopératives était de faire passer les instruments de travail entre les mains de ceux qui les manient, il a indiqué les conditions qu'elles doivent remplir pour s'emparer du capital indispensable à cette évolution économique.

Il les résume ainsi : 1° Qu'elles vendent tous les objets nécessaires aux besoins de la vie ; 2° Qu'elles aient un très grand nombre d'adhérents ; 3° Qu'elles acceptent membre tout homme honnête, quelque soient ses fonctions et ses opinions politiques et religieuses ; 4° Qu'elles ne chargent pas trop souvent leurs conseils d'administration ; 5° Qu'elles se groupent autour d'un magasin de gros ; 6° Qu'elles vendent toujours au prix de la place. Il est hors de doute dit-il, que la coopération ainsi comprise atteindrait des résultats merveilleux si les consommateurs se groupaient résolument autour d'elle.

Pendant plus d'une heure, il a charmé les auditeurs par son élocution facile et sa dialectique serrée. Espérons que sa parole portera des fruits nombreux et durables.

**Conseil de Prud'hommes.** — Le 12 Décembre 1891 a été effectué au Secrétariat du Conseil de Prud'hommes par MM. Bourdely et Baccillon, fabricants de lainage, à Roanne, le dépôt pour cinq années d'un capulet. Coiffure tissu mérino, au cadre, sans couture dans le fond, dentelles et lisères cousues, qu'ils ont déclaré être de leur fabrication.

**Réunion anarchiste.** — Cinq cents personnes environ assistaient à la soirée familiale organisée par le parti anarchiste de Roanne. Le Compagnon Sébastien Faure a pris la parole pour expliquer que quand l'anarchie aura renouvelé la face du monde, l'homme se réunira ainsi chaque soir pour fraterniser ensemble.

Les artistes improvisés ont chanté et monologué la misère du peuple, la pourriture du gouvernement, les vices de la bourgeoisie, la comédie électorale des différents partis politiques, la sottise du patriotisme, sans oublier la part faite à l'obscénité par des mots à double sens. Inévitablement, c'est l'anarchie et l'anarchie seule qui porte dans ses flancs le salut du monde. Cette soirée s'est terminée par un bal qui a commencé à une heure du matin.

**Adjudication d'affichage.** — Une adjudication d'affichage aura lieu prochainement à St-Etienne. Les offres sur timbre et enveloppe cachetée doivent être adressées avant le 31 décembre au maire de St-Etienne.

**Vol avec effraction.** — Dimanche soir entre 5 et 7 heures des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans la chambre occupée par M. Frénet Antoine, tisseur, rue des Moulins, 43. Ils ont brisé un carreau de la fenêtre qui donne sur la cour et au rez-de-chaussée. Ils ont fracturé la porte de l'armoire et à l'aide de la clef bien mise en évidence, ils ont ouvert le tiroir qui contenait une somme de 320 fr. en or et 900 fr. en pièces de 5 francs en argent. Les malfaiteurs ont tout enlevé.

**Concours médical.** — Un concours public pour une place de médecin à l'Hôtel Dieu de Lyon sera ouvert le lundi 30 mai 1892. S'adresser pour les conditions au secrétaire des hospices de St-Etienne, rue Valbenoite n° 40.

**Coup de pierre.** — Haire Louis, teinturier, rue St-Jean, 9, a été frappé à la tête d'un coup de pierre, au moment où il se disposait à rentrer chez lui. M. Oblette, officier de santé lui a donné les premiers soins, la blessure n'est pas grave.

**Arrestations.** — En vertu d'un extrait de jugement de simple police d'Amplepuis, Jaquet Jacques, vannier, sans domicile fixe, a été écroué à la maison d'arrêt.

Ont également pris le chemin de la rue du Rossignol, en vertu de contrainte par corps, Pinet Antoine, menuisier, sans domicile fixe, et Poupon, tisseur, rue Bayard.

**Evénement.** — L'hospitalité dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville a été accordée à Lamy Charlotte, femme Thévenin, demeurant aux Canaux pour ivresse manifeste dans la rue St-Jean.

**Cheval emporté.** — Dimanche, un cheval attelé à une voiture à 4 roues, appartenant à M. Heyland, teinturier qui de l'île et conduit par le domestique s'est emballé sur le pont du Coteau et a parcouru à fond de train le parcours compris entre le pont et le n° 20 de la rue Nationale où il a été arrêté par d'autres voitures.

Aucun accident de personnes. Madame Goutailler qui conduisait du linge à la rivière, ayant abandonné sa civière à eu du linge détérioré.

**Contravention.** — Pflitz Charles, teinturier, rue des Lézards, 53, pour violences légères envers Dessertine Etienne, tisseur, rue des Capucins, 25.

**Rixe.** — Entre Buffet, sans profession rue des Moulins, 48, et Rousset, teinturier, rue de la Loire, dans la salle de Venise.

**Ivresse.** — Robert Pierre, terrassier, sans domicile fixe a été mis au violon pour ivresse.

**La glace et ses accidents.** — L'hiver commence à peine à se faire sentir que déjà l'on doit signaler des accidents qui pourraient avoir des suites funestes pour les imprudents.

C'est ainsi que mardi le nommé Garnier et le petit Pelosse Pierre qui patinaient sur le bassin sont tombés dans l'eau, la glace s'étant rompue sous le poids de leurs corps. Mais le plus responsable est un nommé Soulier, demeurant aux Croix Rouges qui avait organisé ce patinage sans prendre les précautions voulues. Heureusement que l'agent Clairier s'est trouvé de passage et qu'il a fait évacuer toutes les personnes qui se trouvaient là.

**Incendie.** — Dans la nuit de jeudi à vendredi un incendie s'est déclaré rue Ste Elisabeth dans l'appartement de M. Patet Mahaut. Tout a été la proie des flammes et l'immeuble entier n'a été préservé que grâce au pompier François dit Franchon qui le premier sur le lieu du sinistre a combattu le feu avec le plus grand courage et le plus entier dévouement. Signalons aussi à son actif le sauvetage par une fenêtre du deuxième étage de Mme Mahaut, une vieille femme de 70 ans. Nous avons remarqué deux individus d'allures bien louches qui étaient accourus pour opérer un sauvetage dans un autre ordre d'idées. Les bouches d'eau ont très bien fonctionné ; la lacune que nous désirerions voir combler serait une permanence de nuit de pompiers. Si au lieu d'un seul de nos braves combattants du feu, plusieurs s'étaient trouvés immédiatement sur les lieux, l'incendie aurait été réduit à des proportions insignifiantes.

**Bureau de Bienfaisance.** — Lycée de jeunes filles. Versé à l'occasion de la fête de Noël 410 fr. somme produite par la fête annuelle de la Sainte-Catherine.

Versé par M. Nourrisson la somme de 400 fr. à distribuer aux pauvres à l'occasion du décès de sa femme.

**Contraventions** ont été dressées mardi matin contre Bouquin Marie-Claude, revendeur, petite rue de la Loire, 7, et Goutteborge François, revendeur rue de la Loire, 42, pour infraction à l'arrêté municipal concernant l'achat des denrées alimentaires.

**Pertes et trouvaillés.** — M. Dupichaud Albert, rue Poisson, a apporté au bureau de police, dimanche, à dix heures et demie du soir, une couverture de cheval, jaune et bordée de rouge, qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. Frachon Antoine, employé de commerce, rue Brisson, 7, a trouvé mardi, à dix heures du matin, un paquet contenant une paire de galoches et deux petites boîtes de fil. Il le garde à la disposition de la personne qui l'a perdu.

**Théâtre de Roanne.** — La représentation des *Dragons de Villars* annoncée pour dimanche dernier aura lieu ce soir. Elle a dû être retardée par suite de la maladie de Mme Claire Cordier.

Cette troupe étant des mieux composées, nous espérons que le titre seul de la pièce suffira à attirer un grand nombre de spectateurs dans la salle si souvent délaissée.

**Théâtres.** — Le Théâtre du *Faubourg Mulsant* a remporté un joli succès dans le drame patriotique : *Les Martyrs de Strasbourg*. Nous avons également constaté une interprétation plus sûre de la *Fausse Adultere*.

L'association des *Artistes Roannais* nous donnera le vendredi 1<sup>er</sup> janvier à la Salle de Venise : *Les deux Orphelins du Pont-Neuf*. Le Casino fait salle comble tous les soirs avec les Albertini et Mes. Thais. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à ne pas manquer de si rares occasions.

**Revue commerciale.** — *Vins.* — On a inauguré à Dijon un marché aux vins qui se tient tous les samedis sous les auspices du Syndicat viticole de la côte lyonnaise. Chaque vigneron vient apporter des échantillons de vin qu'il offre aux acheteurs.

Aude, caves achetées de 13 à 30 fr. l'hect. — Hérault, 45 à 21 fr. — Roussillon, 48 à 24 fr. les vins titrant de 9 à 11°. — 35 à 45 fr. ceux de 12 à 13°. — Algérie, 42 à 46 fr.

Loire, Boën, 90 fr. les 210 lit. — Feurs, 85 fr. les 210 litres. — St Galmier, 100 fr. les 210 litres.

Blé. — Boën, 4.40 à 4.20 le d.-déc. — Charlieu, 4.30 à 4.55. — Roanne, 4.35 à 4.45. — Feurs, 4.75 à 4.20.

Avoine. — Roanne, 1.50. — Feurs, 1.60. — Pommes-de-terre. — Charlieu, 0.90. — Roanne, 0.90.

**Marchés.** — Mardi 29, Roanne (bestiaux et chevaux). — Mercredi 30, Fontaines (bestiaux), L'Hôpital-sous-Rochefort (bestiaux). — Jeudi 31, Boën (veaux et moutons gras), Firminy (Bestiaux).

**Foires.** — Dimanche 27, (foire aux domestiques). — Lundi 28, St-Jodard. — Mercredi 30, St-Didier-la-Séauve. — Jeudi 31, St-Martin-Lestra. — Samedi 2, Pélussin.

**Marché aux bestiaux de Roanne.** — Du 18 décembre :  
Amenés. Vendus. Prix moyen.

Bœufs..... 4 4 72 fr. les 400 kil.  
Vaches..... 9 9 64 fr. —  
Veaux..... 87 87 105 fr. —  
Moutons..... 76 76 85 fr. —  
Porcs..... 68 68 78 fr. —

**Marché aux bestiaux de Charlieu.** — Du 19 décembre 1891 :  
Bœufs amenés, 23.  
Vaches amenées, 67.  
Prix des bœufs, 128 à 138 fr. les 100 kil.  
Prix des vaches, 117 à 128 fr. les 100 k.  
Veaux, 0.91 à 1.05 le kilog. brut ; moutons, 0.78 à 0.88 ; porcs, 0.78 à 0.84.

Chronique Départementale

(De nos correspondants spéciaux)

**Boën. — Foire.** — Nous rappelons à nos lecteurs que la foire de St-Jean-d'Hiver (bestiaux, grains, denrées, etc.), qui tombe

demain, dimanche, aura lieu après demain lundi.

**La Fouillouse.** — Vol. — M. Giraudon, camionneur à la Fouillouse a été victime d'un vol d'un sac de café et de plusieurs bouteilles d'eau-de-vie, le tout évalué à 200 francs.

**St-Genis-Terrenoire. — Incendie.** — Un incendie a dévoré une maison inhabitée appartenant à M. Morel. Rien n'a été sauvé. Les pertes sont évaluées à 4000 francs.

**St-Just-en-Chevalat. — Accident.** — Dimanche soir, M. Gaune, boulanger à St-Just qui revenait de Laprugne est tombé si malheureusement de sa voiture qu'il s'est blessé très grièvement à la tête. Il a été ramené à son domicile par un passant. On craint pour ses jours.

**Rive-de-Gier. — Arrestations.** — La gendarmerie de Rive-de-Gier a arrêté le nommé Louis Buratto, sujet italien, sous inculpation d'homicide volontaire.

Buratto avait quitté Rive-de-Gier le 13 novembre en compagnie de deux de ses compatriotes Ballez et Matti pour aller travailler en Algérie à Geryville. Arrivés à Beucaud, à seize kilomètres de Médéah, nos trois Italiens entrèrent dans une cantine. Une discussion s'étant élevée entre eux, Buratto porta un coup de couteau à Matti qui expira peu de temps après. L'assassin était revenu à Rive-de-Gier où il vient d'être arrêté.

**St-Chamond. — Accident de travail.** — Mardi, M. Mayet Jean était occupé à réparer un pont roulant dans l'atelier de tolerie, lorsque pendant l'équilibre, il est tombé d'une hauteur de 12 mètres. Son état est désespéré.

**St-Paul-en-Jarey. — Boulangerie.** — Une société coopérative de boulangerie est en formation dans cette commune.

Sommaire de l'ECHO UNIVERSEL

Du 19 Décembre 1891

Quelques mots sur le soulèvement de quelques vins, F. J. AUDIFFRED. — Découvertes, recettes et innovations viticoles : Extrait de framboise. — Agriculture et horticulture : Les semis de rosiers ; du pissenlit blanc tout l'hiver ; culture de l'asperge. — Echo de partout. ZIZIN. — La viticulture en France, (suite) DE MARCELLIN. — Chaulage des semences, M. HARTENSTEIN. — Quelques belles plantes bulbeuses : Le Schizanthus cocinea G. LEBROS. — Au bon fermier : L'abâtage du bois, Le Pinz François. — Causerie médicale : La pneumonie, BIGNAUD. — Plantation des pommiers à cidre (suite), THOMAS DESMAZURES. — Jardins fruitiers : Restauration. — Le sorgho sucré à l'Orphelinat agricole d'Arnis. — Frère VINCENT DE PAUL. — Quelques conseils : Vernissage des marbres. Du déboulement considéré comme cause de la détérioration des climats, de la misère et de la dépopulation ; moyens d'y remédier (suite et fin), Dr. JEANNEL. — Enrichissement des fumiers. — La basse-cour : L'influence des poules. — Informations : Société d'agriculture de la Nièvre. — L'avoine nouvelle, L. VAUBERT. — A nos aimables lectrices : Des taches de goudron, Vicomtesse de SAINT-PAUL. — De la pomme de terre au point de vue de l'alimentation de l'industrie, E. FISCHER. — Enseignements viticoles. — Pages choisies : Truc de visière, CAILLAUX. — Revue des livres. — Bulletin financier. — Petite correspondance. — Raisons secs à boisson. — Halles et marchés de Marseille.

Un an, 6 fr. ; Etranger, 12 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés.

MARSEILLE

Liberté facile à obtenir !

Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), le 30 avril 1891. — J'ai avec moi une parente âgée, qui depuis plus de dix ans fait usage de vos Filles Suisses ; elle en prend une chaque semaine et cela lui suffit pour obtenir une liberté du ventre complète ; dès qu'elle dépasse huit jours sans reprendre de Pilules Suisses, elle éprouve des maux de tête, des fatigues d'estomac, des nausées, etc., phénomènes qui ne cessent que par l'administration d'une nouvelle pilule. Vous pouvez faire de ma déclaration tel usage que vous voudrez, attendu qu'elle n'est que l'expression de la vérité.

Docteur CAUSSADE

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite

Demoiselle LAGOUTTE

MM. les créanciers de la faillite de la Demoiselle Lagoutte, marchande de nouveautés à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 2 janvier à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 7 fr. 90 p. % leur revenant.

Liquidation judiciaire

Vve GROS

MM. les créanciers de la liquidation de la dame Vve Gros, épicière à Roanne sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 2 janvier 1892, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 7 fr. 90 p. % leur revenant.

Liquidation judiciaire

LABROSSE

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 24 décembre 1891.

M. H. Boulard, comptable à Roanne, a été nommé liquidateur définitif de la liquidation du sieur Labrosse, de Noailly.

MM. les créanciers sont avertis ; 1° qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de quinze jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leur frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 5 janvier, à 10 heures du matin.

Roanne, le 26 décembre 1891.

Le Greffier : J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ETAT CIVIL DE ROANNE

du 20 au 27 décembre 1891

Publications de mariages (10)

ENTRÉ :

M. Laffille Alphonse-Auguste, chevalier de la Légion d'honneur, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs, en garnison à Rambouillet (Seine-et-Oise), et Mlle Suint Marie-Cécile à Roanne, rue de Charlieu, 20. — M. Bolina Laurent-Mathieu, tisseur à Roanne, rue des Minimes, 17, et Mlle Boyet Jeanne-Marie, tisseuse à Roanne, rue Pernety, 4. — M. Forat Etienne, marinier à Roanne, quai de la Loire, et Mlle Brenot Marie, marinière, à Roanne, quai de la Loire. — M. Eydant Henri-Eugène, chauffeur à Roanne, rue St-Jean, 25, et Mlle Côte Marie-Augustine, tisseuse à Roanne, rue St-Jean, 25. — M. Perrin Henri, tanneur à Roanne, rue St-Alban, 58, veuf de Guillemet Alexandrine, et Mlle Martin Marie, ourdisseuse à Roanne, rue de la Charité 13. — M. Sautet Barthélemy-Eugène, cultivateur à St-Haon-le-Vieux, et auparavant à Roanne, rue de Charlieu et Mlle Prélol Marguerite, à Ambierle. — M. Favrichon Louis-Marius, tisseur à La-gresle, et Mlle Marchand Marie-Louise-Eugénie, tisseuse à Roanne, place Victor-Hugo. — M. Rimaud Pierre, tisseur à Roanne, rue des Crisiers, et Mlle Chetal Marie-Joséphine, dévideuse à Roanne, rue St Honoré, 1. — M. Dulac Claude, galochier à Roanne, et Mlle Geoffroy Philiberte, domestique à Roanne, rue Nationale, 18. — M. Megnan Edouard-Louis, journalier à Roanne, rue de Clermont, 43, et Mlle Sombardier Eugénie, lingère à Roanne, rue de Clermont, 43.

Mariages (7)

Du 23. — Dufaut Antoine-Marie, 25 ans, cocher, et Brosselard Péroline-Marie, 34 ans, épécheuse.  
Du 24. — Compigne Claude, 25 ans, tailleur, et Copéré Philomène, 23 ans. — Goutorbe François, 28 ans, employé de commerce, et Rodié Joséphine-Célestine, 30 ans, lingère. — Seive Georges, 24 ans, teinturier, et Ménard Pierrette-Marie, 23 ans, dévideuse.  
Du 26. — Déchavanne Pierre 24 ans, teinturier, et Oulière Anne, 22 ans, bobineuse. — Goutarel Claude, 22 ans, boulanger, et Sauvart Marie-Louise-Julie, couturière. — Renon Etienne, 19 ans, menuisier, et Fillon Claudia-Maria, 21 ans, ouvrière en lainage.

Naissances (9)

Du 18. — Bost Jean, fils de Jean, jardinier, et de Chapusy Antoinette, couturière.  
Du 21. — Un enfant naturel. — Goutailler Jean, fils de Pierre-Marie, et de Perrat Marie, cannetteuse. — Verchère Jean-Paul-Henri, fils de Jean-Marie, employé de commerce, et de Valentin Sophie-Marie-Thérèse. — Un enfant naturel.  
Du 22. — Plasse Marie-Marthe, fille de Jean-Marie, mouleur en ciment, et de Chailloux Joséphine-Françoise. — Déchi-zeux Claude, fils de Philibert, teinturier, et de Dessalles Benoîte-Marie, cannetteuse.  
Du 23. — Quibier Alexandre, fils de François, tisseur, et de Graverolles Claudine, bobineuse.

Décès (17)

Du 24. — Un enfant naturel.  
Du 25. — Un enfant naturel.  
Du 18. — Mondière Marie, 31 ans, couturière, épouse de Berger Jean, employé de commerce.  
Du 19. — Crozet Antoinette, 64 ans, rentière, célibataire.  
Du 20. — Vermorel Antoine, 59 ans, rentier, célibataire. — Collet Eugénie-Claudia, 2 ans. — Thiolière Charles-Antoine, 3 ans.

Du 21. — Bernard Pierre, 81 ans, ex-menuisier, veuf de Presle Marie. — Betholon Mariette, 67 ans, rentière, veuve de Suré Antoine. — Beaughon Gilbert, 62 ans, retraité de chemin-de-fer, époux de Plasse Louise-Antoinette. — Rousseau Victor, 64 ans, veuf de Belot Jeanne. — Julien Claude, 50 ans, maçon, époux de Dury Louise. — Chassignol Marie-Augustine, 10 ans.

Du 22. — Danière André-Marie, 65 ans, ex-voiturier, célibataire.  
Du 23. — Démichel Marie-Anne, 76 ans, veuve de Déchavanne Joseph. — Fougerat Victoire-Adrienne, 30 ans, épouse de Foray Eugène, négociant. — Chevin Jean-Marius, 2 ans.

Du 24. — Billiet Marie-Antoinette 46 ans, épouse de N. Nourrisson. — Danton Marie-Louise 23 ans, ouvrière en lainage épouse de Givre Jean teinturier. — Dagant Marie 42 ans, épouse de Morel Pierre, commissionnaires. — Passinge Jean 68 ans forgeron, époux de Buffet Clémentine.  
Du 25. — Bouffaron François 11 jours.

**OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS**  
Fournitures pour le découpage  
FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES  
Outils de toutes sortes - Boîtes d'outils  
TIERSOT, 84, rue des Gravilliers, 16, Paris  
HORIS CONCORDS 1890  
Le Tarif-Album (211 pages, 611 grav.) franco contre 0.60

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

## FÊTES DE NOËL

ET DU  
Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés :

1<sup>o</sup> Du 19 au 25 Décembre 1891 seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 28 ;  
2<sup>o</sup> Du 26 Décembre au 3 Janvier, 1892 seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 5 Janvier.

Chaque période de validité fixée ci-dessus pourra de plus être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement pour chaque prolongation d'un supplément égal à 40 % du prix des billets. Bien entendu, les billets d'aller et retour conserveront la durée de validité qui leur est attribuée par le tarif spécial (G. V.) N<sup>o</sup> 4 lorsqu'elle sera supérieure à celles fixées ci-dessus.

## CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

A Louer de suite

## APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3<sup>e</sup>

Prix : 400 francs.

Gas dans les escaliers, eaux de la ville

qualité l'installation du service.

S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

## MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE,

VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,

POLITTE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

## M. DRIFFORD

73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

Cabinet dentaire

DE 1<sup>o</sup>

ORDRE

DONNEUX, DENTISTE

RUE Ste-Elisabeth

76

ROANNE

A partir du dimanche de Pâques

OUVERTURE

DU

## GRAND CAFÉ-RESTAURANT

DES BUTTES-CHAUMONT

GRANDE SALLE DE DANSE

Salons réservés

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

On trouvera au Café-Restaurant des

BUTTES-CHAUMONT tout ce qu'on

pourra désirer.

Cet établissement se trouve près de l'abattoir

sur l'allée du canal.

## Grand Etablissement Hydrothé

DE LA GARE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la salle de douches est chauffée par un calorifère, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les cabinets des bains sont aussi chauffés par calorifère, et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	0.75
Bain	0.75
Bain sulfureux	1.00
Douche locale de vapeur	2.50
Bain de vapeur	2

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour

## de CLERMONT-FERRAND à NICE et MENTON

valables pendant 20 jours non compris le jour du départ

1<sup>o</sup> classe, prix : 116 fr.

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours moyennant un supplément de 10 % pour chaque période.

Billets délivrés du 19 au 31 décembre 1891 inclusivement et donnant aux voyageurs le droit de s'arrêter, tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains, à l'exception des trains rapides n<sup>o</sup> 7 et 10 partant : le premier, de Marseille, à 11 h. 21 matin ; le second, de Menton à 11 h. 23 matin et de Nice à midi 55. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Les enfants de 3 à 7 ans paient place entière.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Clermont-Ferrand.

POSTICHES, PARFUMERIE

## CHASSIN, Coiffeur

71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année  
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

A LA BONNE NOURRICE

Friture Matelotte



## LASSEIGNE

RESTAURATEUR

Rue du Rivage, Pont du Ronaison

## DÉCOUPAGE

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

DOZANCE-JOURDIER

## HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

## J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

# TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE

## GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

(EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Noces

FACTURES

CARTES DE VISITE

et de Commerce

ETC., ETC.

Spécialité d'AFFICHES pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Billets

de Naissance et de Mariage

LETTRES DEUIL

livrées dans les 2 heures

ETC., ETC.

Bandes-Adresses

à 2 francs le mille

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

Catalogues

et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

Roanne, le

1891

Le Maire,